

Les étapes

- 1**
Prise en
considération
par l'assemblée
départementale
le 9 juillet 1993
- 2**
Déclaration
d'utilité publique le
10 décembre 2001
- 3**
Autorisation
au titre de la Loi
sur l'eau par
arrêté en date du
21 avril 2004
- 4**
Les travaux
ont été engagés
le 21 mars 2005
- 5**
La mise en service
de la déviation
a lieu le
24 octobre 2006

VAL D'OISE

Déviation de la RD 10 à Fontenay-en-Parisis et Châtenay-en-France

Objet et opportunité de l'opération

- > **Améliorer les conditions de sécurité et de circulation** dans le centre urbain de Fontenay-en-Parisis (1 715 habitants) en détournant le trafic de transit du centre de l'agglomération et plus spécialement du trafic poids lourds (près de 5% du trafic total de la RD 10) qui est appelé à augmenter en raison du développement de zones d'activité situées à proximité du pôle majeur régional de Roissy.
- > **Réduire les nuisances** (bruit, pollution) pour les riverains de la RD 10 actuelle.
- > Permettre la requalification de l'actuelle RD 10 dans la traversée de Fontenay-en-Parisis.
- > Le trafic attendu sur la déviation est de **7000 à 9000 véhicules/jour** suivant les sections.

Caractéristiques principales

L'aménagement de la déviation de la RD 10 comporte la réalisation :

- > d'une voie nouvelle à 2 x 1 voie d'une longueur d'environ 2300 m située en majeure partie au niveau du terrain naturel afin de limiter sa perception visuelle,
- > de deux giratoires, l'un avec la RD 10 projeté pour une liaison avec Fontenay-en-Parisis, l'autre avec la RD 9 au Nord,
- > de deux bretelles permettant l'échange dénivelé entre la voie nouvelle et la Francilienne.



Déviation de la RD10

Préservation de l'environnement et du développement durable

Particularité de l'opération : préservation de l'environnement et mesure prise en faveur du développement durable

> **Limitation aux maximum des matériaux d'apport extérieurs aux chantiers.**

La totalité des plate-formes des chaussées de la déviation et des chemins agricoles a été réalisée avec les matériaux du site (sable et limon traités sur place au liant routier).

> **Utilisation d'enrobés « tièdes »** (réduction d'environ 40°C de la température des matériaux bitumineux). Ce procédé innovant mis en œuvre sur proposition de variante de l'entreprise EUROVIA **pour la première fois sur une RD dans le Val d'Oise** présente un double intérêt :

- Minimiser les nuisances environnementales tout au long du cycle de production et d'application en réduisant la consommation énergétique (gains énergétiques d'environ 25 %) et les émissions gazeuses dans l'atmosphère (réduction de plus de 25 % de CO²).
- Améliorer les conditions de travail des personnels de chantier lors de la mise en œuvre des matériaux.



François Scellier,
Député,
Président du Conseil général
du Val d'Oise

Mettre en service cette nouvelle déviation est un événement heureux pour la population de Fontenay-en-Parisis qui va enfin trouver davantage de calme et de sécurité. C'est aussi un atout économique pour ce territoire du Nord de la Plaine de France qui connaît un fort potentiel de développement. Enfin, je veux souligner que ce chantier, grâce à l'initiative de l'entreprise, a permis au Conseil Général sans surcoût financier de contribuer à la promotion d'une politique de développement durable en réduisant de 40° la température de fabrication et de mise en œuvre de l'enrobé. Cette innovation est une « première » pour les routes du Val d'Oise.

Description et phasage des travaux

En 2005 : Terrassements et assainissement

- > le busage du ru,
- > la création de deux bassins de stockage et de traitement des eaux pluviales,
- > la réalisation de la plate-forme routière ayant nécessité 214 000 m³ de déblais mis en remblais.

En 2006 : Chaussées

- > création des giratoires nord et du barreau,
- > réalisation des couches de roulement en enrobés tièdes,
- > étanchéité des fossés de la plate-forme.

Equipement et signalisation

- > mise en place d'équipements de sécurité (glissières béton et métallique),
- > pose de panneaux de police, de panneaux de jalonnement directionnels...,
- > marquage au sol.

Aménagements paysagers (réalisation hiver/printemps 2006-2007)

- > Plantation d'arbres tiges (250), de baliveaux (445) et d'arbustes (10 290).



Le financement

Le coût de l'opération s'élève à 6 millions d'euros TTC (dont 0,38 millions d'euros pour les acquisitions foncières).

Le montant de l'aide régionale, soit 2.54 millions d'euros a été arrêté dans le cadre de l'opération globale d'aménagement de la Francillenne entre CERGY et ROISSY dont la mise en service, suivant les sections, a été échelonnée entre 1995 et 2001.